



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.065/DK

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

SEANCE DU 23/09/2025

LE MARDI VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Guillaume PEYTAVIN
départ à 21h04 a donné pouvoir à Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFOUS

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé publique,

VU le Code de la Sécurité sociale,

VU le Diagnostic territorial de santé,

VU les données de santé du territoire,

VU le Contrat local de santé intercommunal Val d'Yerres Val de Seine,

VU le classement en « Zone d'Intervention Prioritaire » (ZIP) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du zonage 2022 de la Commune de Brunoy,

VU le projet de santé proposé par les professionnels de santé,

VU le cahier des charges MSP-ARS IDF 2023,

VU le règlement d'intervention « aides à l'investissement immobilier » du protocole d'accord ARS / URPS médecins 2023-2027,

VU les aides de la Région Ile de France aux Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centre de santé, cabinets de groupes et maisons médicales de garde, favorisant l'accès aux soins des franciliens,

VU les engagements demandés par la Région Ile de France, en matière d'offre de stage ou d'alternance, ainsi que la Charte des valeurs de la République et de la laïcité.

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

CONSIDERANT le classement (2022) de la Ville de Brunoy en « zone d'intervention prioritaire » (ZIP) par l'Agence régionale de santé (ARS),

CONSIDERANT les données portant sur la démographie médicale de la Commune et du territoire, en médecine générale comme en spécialité, faisant apparaître notamment un déficit structurel en matière d'offre de soins et, à court terme, d'importants départs en retraite des professionnels installés, fragilisant encore et de façon très marquée l'accès aux soins des habitants,

CONSIDERANT la politique de santé déclinée par la Ville, en favorisant notamment le maintien et l'installation de professionnels de santé, sur le secteur de Talma, et en ouvrant, en lien avec la CPTS du Val d'Yerres, un cabinet de garde de soins non programmés,

CONSIDERANT que cette politique de santé a vocation à se décliner par l'opportunité d'ouvrir une Maison de santé pluri-professionnelle, sur les espaces de l'ex-trésorerie, propriété de la Ville et libre de toute occupation,

CONSIDERANT l'importance de proposer et de favoriser une meilleure coordination des soins au sein de la future Maison de santé pluri-professionnelle, ainsi que l'installation de nouveaux praticiens confirmés et internes,

CONSIDERANT le projet d'aménagement proposé par la Ville, répondant à l'ensemble des attendus, fruit d'une intense concertation et d'une co-construction partenariale,

CONSIDERANT la nécessité pour la réussite de ce projet structurant d'être accompagné des partenaires, notamment de la Région Ile de France et de l'Agence régionale de santé Ile de France,

CONSIDERANT le plan de financement de l'opération, estimé à 567 588 € (HT) soit 681 105 € (TTC),

CONSIDERANT la participation attendue de la Région Ile de France et de l'Agence régionale de santé Ile de France,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame Sandrine LAMIRÉ, Conseillère Régionale ne prend pas part au vote

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

ARTICLE 1 : DEMANDE à la Région Ile de France une subvention la plus élevée possible dans le cadre des aides de la Région Ile de France aux Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centre de santé, cabinets de groupes et maisons médicales de garde, favorisant l'accès aux soins des franciliens, pour le financement du projet de Maison de santé pluri-professionnelle de Brunoy.

ARTICLE 2 : DEMANDE à l'Agence régionale de santé Ile de France une subvention la plus élevée possible pour le financement du projet de Maison de santé pluri-professionnelle de Brunoy.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget communal.

ARTICLE 4 : AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces demandes.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/09/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.065/DK

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250923-BRU_DE_25191_1-DE

Date de l'acte : 23/09/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25191_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2025